



## **Dictionnaire encyclopédique des contextes conjugaux violents**

### ***Coordinateur et responsable du projet***

M. Pascal PIGNOL

### ***Comité de rédaction.***

#### *Membres permanents :*

M. Guillaume CRUBLE  
M. Charles-Édouard JEANSON  
M. Pascal PIGNOL  
M. Loïck-M. VILLERBU

#### *Membres suppléants :*

M. Christian BESNARD  
Mme Noémie DESTOC

### ***Cahier des charges***

Seuls les membres du CA de la SBPCPV peuvent candidater.

#### **Composition**

Le comité de rédaction du dictionnaire se compose au minimum de 4 membres permanents et jusqu'à 8 membres, dont 4 renforts.

#### **Missions**

Les missions du comité de rédaction sont les suivantes :

- Réceptionner les articles soumis pour publication au Dictionnaire ;

- Procéder à la lecture de toute nouvelle proposition d'article ;
- S'assurer que chaque proposition correspond aux règles éditoriales précisées dans le cahier des charges : origines de la notion développée, perspective adoptée, volume maximum de deux pages, renvois à d'autres rubriques du Dictionnaire, brève bibliographie de référence ;
- Rédiger une brève note de lecture émettant un avis sur sa recevabilité et précisant, si besoin, les modifications à y apporter avant éventuelle publication dans le Dictionnaire ;
- Solliciter si besoin l'auteur pour des modifications ;
- Valider l'intégration de l'article au sein du Dictionnaire ;
- Assurer sa mise en page ;
- Assurer la publication progressive sur le site de la SBPCPV des articles validés ;
- Rédiger des synthèses non orientées d'une entrée thématique lorsque de nombreux articles sont proposées pour celle-ci ;
- Établir une bibliographie thématique de référence ;
- Affiner à mesure les règles éditoriales.

### **Fonctionnement**

A chaque nouvel article soumis, un référent de l'auteur est nommé afin d'assurer le lien avec celui-ci (information des relectures, échanges sur des modifications, information sur la suite donnée à son article, ...). Le référent de l'auteur est le porte-parole du comité de rédaction auprès de l'auteur.

Le comité de rédaction se réunit environ tous les 2 mois durant 1 à 2 heures, soit en présentiel, soit en distanciel, afin :

- de faire le point sur l'avancée des travaux/lectures/commentaires, et échanger sur les articles soumis à publication ;
- de convenir des retours à faire à l'auteur ;
- d'adopter et inscrire les articles acceptés dans le Dictionnaire.

Entre ces réunions, les membres annotent les articles proposés en prévision de ces temps d'échanges.

Afin de faciliter les relectures chaque nouvel article proposé sera enregistré sur le drive de la SBPCPV dans un dossier dédié comportant une autorisation d'accès pour les membres du comité de rédaction. Ainsi, chacun pourra enregistrer des commentaires sur l'article, préalablement aux rencontres du comité de rédaction, permettant d'optimiser l'efficacité de ces temps.

Au cas où l'un des membres permanents du Comité de rédaction soumettrait un article, il ne saurait participer à la décision de le publier ou non et, dans un souci d'équité, un membre suppléant sera alors sollicité pour le remplacer.

Le dictionnaire ayant vocation à être publié sur le site de la SBPCPV, il conviendra de faire apparaître au fur et à mesure le nombre d'article soumis/en cours d'étude sous chaque rubrique. Ceci permettra une communication claire pour les futurs contributeurs et assurera une certaine dynamique au projet.